

Parcours non accompagné / par geste

Ma Prime Rénov' (MPR) et Certificat d'Economie d'Energie (CEE)

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Ancienneté du logement : 15 ans pour MPR ; 2 ans pour les CEE
- Pour l'obtention des aides, il est indispensable de recourir aux professionnels : **Reconnus Garants de l'Environnement (RGE) pour chacun de vos postes de travaux.**

Pour cela, vous pouvez consulter l'annuaire en ligne des professionnels reconnus RGE :
<https://france-renov.gouv.fr/fr/trouvez-un-professionnel>

- Les travaux de rénovation énergétique doivent également respecter certains critères techniques. Ces critères, et d'autres mentions obligatoires, sont à faire apparaître sur les devis et les factures.

JE REPERE MON PROFIL

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRES MODESTES	MENAGES AUX REVENUS MODESTES	MENAGES AUX REVENUS INTEMEDIAIRES	MENAGES AUX REVENUS SUPERIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieurs à 31 185€
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieurs à 45 842€
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieurs à 55 196€
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieurs à 64 550€
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieurs à 73 907€
par personne supp.	+5 151 €	+6 598 €	+9 357 €	+9 357€

Plafond de ressources au 1^{er} janvier 2026 disponible sur votre avis d'imposition (RFR N-1)

Travaux individuels ménages : BLEU [Revenus très modestes]		MPR Ma Prime Rénov'	Estimation CEE Certificat d'Economie d'Energie	CUMUL possible
Bouquet de travaux avec deux gestes sur l'isolation ? je fais une demande "parcours accompagné" sur : monprojet.anah.gouv.fr				
	Audit énergétique	500 €	- €	500 €
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	- €	1 200 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200€	163 €	Jusqu'à 1 363€
	Chaudière à granulés	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Chaudière à bûches	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Poêle à granulés	1 250 €	55 €	1 305 €
	Poêle à buches	1 250 €	55 €	1 305 €
	Foyer fermé, insert, cuisinière	1 250 €	55 €	1 305 €
	PAC eau/eau (géothermie)	11 000 €	jusqu'à 11 900 €*	18 000 €
	PAC air/eau (aérothermie) et hybride	5 000 €	jusqu'à 11 900 €*	12 000 €
	PAC air/air	- €	70 €	70 €
	Chauffe-eau solaire (CESI)	4 000 €	135 €	4 135 €
	Chauffage solaire	10 000 €	jusqu'à 11 900 €*	16 000 €
	Equipements solaires hybrides (PVT)	2 500 €	5000€* /800€	4 000 €
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	75 €	1 275 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	- €	5€/ radiateur	5 €
VMC	VMC double flux	2 500 €	380 €	2 880 €
	VMC simple flux (performante)	- €	200 €	200 €
	Changement de fenêtres simple vitrage	100€/ fenêtre	22€/ fenêtre	122 €
	Changement de fenêtres double vitrage	- €	- €	- €
	Isolation thermique par l'extérieur (limitée à 100 m ² pour MPR)	- €	10€/m ²	10€/m ²
	Isolation thermique par l'intérieur	- €	10€/m ²	10€/m ²
	Isolation des rampants et plafonds de combles	25€/m ²	10€/m ²	35€/m ²
	Isolation des combles perdus	- €	10€/m ²	10€/m ²
	Isolation des toitures terrasses	75€/m ²	7€/m ²	82€/m ²
	Isolation d'un plancher bas	- €	7€/m ²	7€/m ²
PAC = Pompe A Chaleur				
**"Coup de pouce"+ bonification CEE PAC 01/10 en cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz, pour un engagement jusqu'au 31 décembre 2025 et la réalisation des travaux avant le 31 décembre 2026				



MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS

1 chemin de Ronde du Fort Griffon - entrée D, 25000 Besançon

03 81 68 37 68 | contact@maisonhabitatdoubs.fr

www.maisonhabitatdoubs.fr



Travaux individuels ménages : JAUNE [Revenus modestes]		MPR Ma Prime Rénov'	Estimation CEE Certificat d'Economie d'Energie	CUMUL possible
Bouquet de travaux avec deux gestes sur l'isolation ? je fais une demande "parcours accompagné" sur : monprojet.anah.gouv.fr				
CHAUFFAGE / ECS	Audit énergétique	400 €	- €	400 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	- €	800 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 800€	163 €	jusqu'à 963€
	Chaudière à granulés	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Chaudière à bûches	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Poêle à granulés	1 000 €	55 €	1 055 €
	Poêle à buches	1 000 €	55 €	1 055 €
	Foyer fermé, insert, cuisinière	750 €	55 €	1 055 €
	PAC eau/eau (géothermie)	9 000 €	jusqu'à 9 000 €*	18 000 €
	PAC air/eau (aérothermie) et hybride	4 000 €	jusqu'à 9 000 €*	12 000 €
	PAC air/air	- €	70 €	70 €
	Chauffe-eau solaire (CESI)	3 000 €	135 €	3 135 €
	Chauffage solaire	8 000 €	jusqu'à 9 000 €*	16 000 €
	Equipements solaires hybrides (PVT)	2 000 €	5000€* /800€	4 000 €
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	75 €	875 €
VMC	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	- €	5€/ radiateur	5 €
	VMC double flux	2 000 €	380 €	2 380 €
ISOLATION	VMC simple flux (performante)	- €	200 €	200 €
	Changement de fenêtres simple vitrage	80€/fenêtre	22€/ fenêtre	102 €
	Changement de fenêtres double vitrage	- €	- €	- €
	Isolation thermique par l'extérieur (limitée à 100 m² pour MPR)	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation thermique par l'intérieur	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation des rampants et plafonds de combles	20€/m²	10€/m²	30€/m²
	Isolation des combles perdus	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation des toitures terrasses	60€/m²	7€/m²	67€/m²
	Isolation d'un plancher bas	- €	7€/m²	7€/m²
	PAC = Pompe A Chaleur			
*"Coup de pouce"+ bonification CEE PAC 01/10 en cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz, pour un engagement jusqu'au 31 décembre 2025 et la réalisation des travaux avant le 31 décembre 2026				



MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS

1 chemin de Ronde du Fort Griffon - entrée D, 25000 Besançon

03 81 68 37 68 | contact@maisonhabitatdoubs.fr

www.maisonhabitatdoubs.fr



Travaux individuels ménages : VIOLET [Revenus intermédiaires]		MPR Ma Prime Rénov'	Estimation CEE Certificat d'Economie d'Energie	CUMUL possible
Bouquet de travaux avec deux gestes sur l'isolation ? je fais une demande "parcours accompagné" sur : maprimerenov.gouv.fr				
CHAUFFAGE / ECS	Audit énergétique	300 €	- €	300 €
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	- €	400 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 400€	163 €	Jusqu'à 563€
	Chaudière à granulés	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Chaudière à bûches	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Poêle à granulés	750 €	55 €	805 €
	Poêle à buches	500 €	55 €	555 €
	Foyer fermé, insert, cuisinière	500 €	55 €	555 €
	PAC eau/eau (géothermie)	6 000 €	jusqu'à 7 000 €*	13 000 €
	PAC air/eau (aérothermie) et hybride	3 000 €	jusqu'à 7 000 €*	10 000 €
	PAC air/air	- €	70 €	40 €
	Chauffe-eau solaire (CESI)	2 000 €	135 €	2 135 €
	Chauffage solaire	4 000 €	jusqu'à 7 000 €*	11 000 €
	Equipements solaires hybrides (PVT)	1 000 €	5000€* /800€	4 000 €
VMC	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	75 €	475 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	- €	5€/ radiateur	5 €
	VMC double flux	1 500 €	380 €	1 880 €
	VMC simple flux (performante)	- €	200 €	200 €
	Changement de fenêtres simple vitrage	40€/fenêtre	22€/ fenêtre	62 €
ISOLATION	Changement de fenêtres double vitrage	- €	- €	- €
	Isolation thermique par l'extérieur (limitée à 100 m² pour MPR)	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation thermique par l'intérieur	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation des rampants et plafonds de combles	15€/m²	10€/m²	25€/m²
	Isolation des combles perdus	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation des toitures terrasses	40€/m²	7€/m²	47€/m²
	Isolation d'un plancher bas	- €	7€/m²	7€/m²
			PAC = Pompe A Chaleur	
**"Coup de pouce"+ bonification CEE PAC 01/10 en cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz, pour un engagement jusqu'au 31 décembre 2025 et la réalisation des travaux avant le 31 décembre 2026				



1 chemin de Ronde du Fort Griffon - entrée D, 25000 Besançon

03 81 68 37 68 | contact@maisonhabitatdoubs.fr

www.maisonhabitatdoubs.fr



Travaux individuels ménages : ROSE [Revenus supérieurs]		MPR Ma Prime Rénov'	Estimation CEE Certificat d'Economie d'Energie	CUMUL possible
Bouquet de travaux avec deux gestes sur l'isolation ? je fais une demande "parcours accompagné" sur : maprimerenov.gouv.fr				
	Audit énergétique	- €	- €	- €
CHAUFFAGE / ECS	Dépose d'une cuve à fioul	- €	- €	- €
	Réseaux de chaleur ou de froid	- €	163 €	163 €
	Chaudière à granulés	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Chaudière à bûches	- €	≈1 500€* /250€	≈1 500€
	Poêle à granulés	- €	55 €	55 €
	Poêle à buches	- €	55 €	55 €
	Foyer fermé, insert, cuisinière	- €	55 €	55 €
	PAC eau/eau (géothermie)	- €	jusqu'à 7 000 €*	7 000 €
	PAC air/eau (aérothermie) et hybride	- €	jusqu'à 7 000 €*	7 000 €
	PAC air/air	- €	70 €	70 €
	Chauffe-eau solaire (CESI)	- €	135 €	135 €
	Chauffage solaire	- €	jusqu'à 7 000 €*	7 000 €
	Equipements solaires hybrides (PVT)	- €	5000€* /800€	5 000 €
	Chauffe-eau thermodynamique	- €	75 €	75 €
VMC	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	- €	5€/ radiateur	5 €
	VMC double flux	- €	380 €	380 €
ISOLATION	VMC simple flux (performante)	- €	200 €	200 €
	Changement de fenêtres simple vitrage	- €	- €	- €
	Changement de fenêtres double vitrage	- €	- €	- €
	Isolation thermique par l'extérieur (limitée à 100 m² pour MPR)	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation thermique par l'intérieur	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation des rampants et plafonds de combles	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation des combles perdus	- €	10€/m²	10€/m²
	Isolation des toitures terrasses	- €	7€/m²	7€/m²
	Isolation d'un plancher bas	- €	7€/m²	7€/m²
	PAC = Pompe A Chaleur			
* "Coup de pouce" + bonification CEE PAC 01/10 en cas de remplacement d'une chaudière fioul ou gaz, pour un engagement jusqu'au 31 décembre 2025 et la réalisation des travaux avant le 31 décembre 2026				



1 chemin de Ronde du Fort Griffon - entrée D, 25000 Besançon

03 81 68 37 68 | contact@maisonhabitatdoubs.fr

www.maisonhabitatdoubs.fr



Une fois votre profil repéré avec vos travaux envisagés, les labels RGE vérifiés **poste par poste** et les devis obtenus, [avant de signer les devis et de commencer les travaux](#), un ou plusieurs dossiers sont à créer sur internet en procédant comme suit :

- 1 **Un dossier pour solliciter un Certificat d'Économie d'Énergie**
(aussi appelé prime CEE ou prime coup de pouce) = principe du pollueur-payeur

Vous êtes libre de le solliciter auprès du fournisseur que vous souhaitez, mais ne pourrez le demander qu'une seule fois par poste de travaux.

Voici quelques exemples de site où demander cette prime :

www.prime-energie-edf.fr | www.monespaceprime.Engie.fr | www.primesenergie.fr

(Posez la question à votre artisan, il arrive qu'ils demandent cette prime pour vous)

Une fois choisie une offre de prime, il faudra créer un dossier en ligne auprès de cet organisme jusqu'à recevoir un email de confirmation avec un numéro de dossier et une lettre d'engagement en pièce jointe.

- 2 **Un second dossier pour solliciter l'aide de l'Etat « MaPrimeRénov' »**

Regroupez vos devis pour l'ensemble des travaux en une seule démarche de prime rénov' car une seule demande à la fois peut être instruite sur la plateforme « MaPrimeRénov' ».

Pour cela, vous devez créer un dossier sur le site <https://www.maprimerenov.gouv.fr>, répondre à l'ensemble des questions et déposer les devis en version numérique.

Pour créer ce dossier, il vous sera demandé d'indiquer le montant de la prime CEE que vous allez solliciter et de télécharger la lettre d'engagement.

Si votre dossier est correctement créé, vous devez recevoir un email automatique indiquant le bon dépôt et votre numéro de dossier : très important car c'est lui qui vaut autorisation de démarrer les travaux.

Vous recevrez dans un second temps la notification réelle de l'aide qui vous est attribuée.

Une fois les dossiers « CEE et MaPrimeRénov' » déposés et les confirmations de dépôt reçues, vous pouvez alors signer le devis avec la mention « Bon pour accord », la date manuscrite et votre signature puis commencer vos travaux.

À la suite du paiement du solde de vos factures de travaux, vous compléterez vos dossiers avec les justificatifs demandés.

Le versement des aides intervient toujours après travaux, il est donc indispensable d'avoir la trésorerie complète au préalable pour assurer la pérennité du projet, pensez à l'éco-PTZ.